

TERMES DE REFERENCES

(Recrutement d'un Consultant national pour le lancement du premier appel à projet et les orientations du second appel à projet)

Dans le cadre de l'Etude en vue de la mise en œuvre du fonds compétitifs et d'innovation pour l'amélioration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

I- CONTEXTE

Dans le cadre de la refondation engagée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, les stratégies et actions choisies ont comme objectifs de :

- i) Produire des sortants de l'enseignement supérieur qui soient compétitifs, créatifs et employables dans l'économie nationale, voire internationale ;
- ii) Produire des résultats de recherche qui répondent au mieux aux besoins du développement national, adoptant des mécanismes de relation innovants entre la recherche et les secteurs productifs.

Dans un contexte de rareté de ressources financières et pour faire face aux enjeux que supposent les objectifs fixés par la refondation du secteur, Madagascar à l'instar d'autres pays, se dote d'un mécanisme de « Fonds compétitif » en vue d'orienter des ressources financières vers les projets à forte valeur ajoutée, les plus à même de produire les résultats qualitatifs escomptés.

Faisant suite au rapport des experts international et national concernant la faisabilité de la mise en place d'un Fonds compétitif pour l'enseignement supérieur et la recherche financée par un don PHRD (Japan Policy and Human Resources Development Fund) du gouvernement Japonais administré par la Banque Mondiale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique demande les services de deux consultants nationaux afin de l'appuyer au sein d'une « équipe projet » dans le cadre de la mise en œuvre de ce fonds compétitif.

Ce mécanisme de Fonds compétitif se veut être un mécanisme pérennisé, financé sur des ressources nationales mais ouvert aux appuis des partenaires financiers et des partenaires économiques, privés et public. Il se veut également être un outil de pilotage capable de s'adapter à l'évolution des besoins du système et d'accompagner les mutations souhaitées.

Le Fonds compétitif fonctionne sur la base d'Appels à Propositions (AAP) auxquels les institutions répondent en présentant des projets qui sont soumis à un examen anonyme par des experts du secteur concerné, utilisant des critères d'évaluation définis dans les AAP et publiquement annoncés pour évaluer leurs mérites.

II- OBJECTIFS ET ACTIVITES

La mission du consultant a pour objectif d'assurer la préparation indispensable pour un premier appel à projet ainsi que la proposition des orientations pour la deuxième campagne d'appel à projet du Fonds.

La mission du consultant comporte deux phases. Il est chargé des tâches principales suivantes :

1ère phase :

- Elaborer les orientations pour la première campagne d'Appel à projets du Fonds (types et description des projets retenus, taille des projets, bénéficiaires potentiels, modalités de propositions, critères de sélection et d'attribution répondant aux besoins d'innovation) ;
- Identifier avec le MESUPRES, les contraintes et risques à différents niveaux de la mise en oeuvre de ce 1er Appel à projets du Fonds ;
- Proposer ces orientations au Comité de Pilotage pour validation.

2ème phase :

Sur la base des orientations retenues par le Comité de pilotage, il devra concevoir et rédiger l'ensemble des documents relatifs au processus compétitif, à savoir :

- les documents d'Appel à Projet (AAP) ;

- les guides pour les établissements ;
 - les guides pour l'évaluation ;
 - la foire aux questions (FAQ) ;
 - les modèles de convention de subvention ;
 - les modèles de notification des conventions de subvention ;
 - les modèles de rapport de mise en œuvre des subventions ;
- préparer, organiser et animer des sessions de formation dans les établissements pour la réponse au premier AAP ;
 - préparer, organiser et animer une session de formation pour les experts évaluateurs ;
 - proposer les orientations pour la deuxième campagne d'Appel à projet du Fonds (types et description des projets à retenir, taille des projets, bénéficiaires potentiels, modalités de proposition, critères de sélection et d'attribution).

L'ensemble de ces documents ci-dessus mentionnés ainsi que les orientations du second Appel à projet du Fonds seront soumis et au besoin amendés jusqu'à leur validation par le comité de pilotage.

III – Période de la consultation

La durée du contrat de consultation est de 3 mois (du 01 novembre 2013 – 31 janvier 2014).

IV – Produits livrables

Cinq (05) jours calendaires après la signature du contrat, le prestataire devra produire un rapport de démarrage. Ce document devra décrire la méthodologie à suivre pour la réalisation de la mission et proposer un plan de travail pour les activités à réaliser dans les deux phases et la soumission des livrables.

A la fin de la consultation, il mettra à la disposition du MESupReS (i) tous les documents relatifs aux orientations pour la première campagne AAP, aux contraintes/risques identifiés cités dans la première phase de sa mission, (ii) tous les documents, les guides, la brochure foire aux questions, les différents modèles énumérés dans la deuxième phase de sa mission (iii) tous les manuels nécessaires à la formation dans les établissements pour la réponse au premier AAP, et à la formation des experts évaluateurs (iv) les documents relatifs aux orientations pour la deuxième campagne d'Appel à projet du Fonds.

Les documents en format papier seront fournis en trois exemplaires accompagnés des copies des fichiers numériques enregistrés sur CD-ROM ou Clé USB.

V- Méthodologie

Sous l'autorité du Chef de projet, le consultant travaillera en équipe avec le personnel du ministère, le coordonateur du projet PARRUR, les représentants de l'AUF, des établissements d'enseignement supérieur et des Centres Nationaux de Recherche.

Le consultant devra faire une proposition d'offre au comité de pilotage du fonds compétitif comprenant :

- la méthodologie ;
- le calendrier d'exécution ;
- le calendrier des réunions avec les membres du comité de pilotage du fonds.

Durant sa période de consultation, il participera, en tant que membre invité, aux réunions du Comité de pilotage du Fonds compétitif.

Il travaillera en étroite collaboration avec le coordonateur du projet.

VI- Financement

Les frais de consultation seront basés sur un forfait convenu entre le MESupReS et le Consultant.

VII- Consultant

Le consultant devra au moins:

- posséder un Diplôme de haut niveau en droit ou en gestion ;
- être familiarisé avec l'enseignement supérieur et la recherche à Madagascar et être au courant de l'évolution des concepts de formation supérieure et de recherche scientifique ;
- Avoir mené des interventions similaires ou voisines (élaboration et rédaction des manuels de procédures ou autres outils d'opérationnalisations de mesures innovantes) ;
- Avoir une très bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction en français ;
- Etre capable de respecter les délais fermes dictés par les présents termes de référence ;
- Avoir une aptitude en matière d'animation de séminaires et ateliers ;
- Etre disponible à travailler sous l'autorité du Chef de projet, avec les équipes du MESupReS.

Seront considérés comme des atouts :

- Une expertise dans le domaine de la gestion, le management, les Finances et l'Administration publiques ou autre domaine pertinent par rapport à l'intervention.